

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 5 septembre 2017 à 20 h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal du 14 août 2017
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Demande de don – « J'ai faim pour apprendre »
 - 6.2 Demande de don – Les Amis de la Croix du Mont-Rouge
 - 6.3 Demande d'aide financière – Municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est
7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
 - 7.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 2017-236 décrétant un d'emprunt de 360 000\$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques
8. Administration et greffe
 - 8.1 Autorisation de signature des conventions de commandites – Nouveau centre des loisirs
 - 8.2 Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque municipale
 - 8.3 Entente relative au transport collectif adapté hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain
9. Voirie
 - 9.1 Branchement d'aqueduc et d'égout sanitaire – 58, chemin de Marieville
10. Loisirs
 - 10.1 Construction du nouveau centre des loisirs – Décompte progressif # 2
11. Urbanisme
 - 11.1 Demande à la CPTAQ - 1259 La Grande-Caroline
 - 11.2 Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC demandé par A. Lassonde Inc. pour l'entreposage de bouillon de maïs à l'usine de prétraitement
12. Dépôt de documents
 - 12.1 Bilan sommaire de l'usage de l'eau potable
13. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
14. Période de questions réservée à l'assistance
15. Levée de la séance.

Procès-verbal **Ouverture**

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Alain Brière, à 20 h.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
 Monsieur Michel Arseneault, conseiller au district # 2
 Monsieur Normand Lacroix, conseiller au district # 4
 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5

formant quorum.

Sont absents : Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
 Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

17-09-3246

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé, en laissant l'item « *Autres sujets d'intérêts pour la municipalité* » ouvert.

Vote pour : 4

Vote contre :

17-09-3247

Adoption du procès-verbal du 14 août 2017

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017 tel que rédigé. Une dispense de lecture est faite considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal conformément à la loi.

Vote pour : 4

Vote contre :

17-09-3248

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été présentée au comité finance nommé par le maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'approuver :

- La liste des comptes du budget des activités financières au 5 septembre 2017 pour un montant total de 109 370.15\$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- La liste des déboursés payés d'avance au 5 septembre 2017 au montant de 134 144.85\$
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 30 juillet au 26 août 2017 au montant de 65 560.95\$;
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 4

Vote contre :

17-09-3249

Demande de don – « J'ai faim pour apprendre »

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action Bénévole (CAB) La Seigneurie de Monnoir adresse au conseil municipal, une demande de don pour le projet « J'ai faim pour apprendre »;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère qu'il est important de soutenir la cause des enfants en apprentissage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de verser un montant de 200\$ au CAB La Seigneurie de Monnoir pour le projet « J'ai faim pour apprendre ».

Vote pour : 4

Vote contre :

17-09-3250

Demande d'aide financière – Les Amis de la Croix Mont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Les Amis de la Croix » adresse au conseil municipal, une demande de don afin de l'aider à défrayer les coûts d'entretien de la croix située au sommet du mont Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme assure la pérennité d'un des symboles les plus forts de la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de verser un montant de 300\$ à l'organisme « Les Amis de la Croix » et profitons de l'occasion pour les remercier de leur engagement dans la sauvegarde de la croix.

Vote pour : 4

Vote contre :

17-09-3251

Demande d'aide financière – Municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est adresse au conseil municipal une demande d'aide financière afin de l'aider à financer ses frais de justice dans le cadre du procès « Gastem contre Ristigouche » ;

CONSIDÉRANT QUE bien que la demande ne corresponde pas à la Politique de dons et commandites adoptée par la municipalité de Rougemont, cette dernière considère que le combat de Ristigouche est important et qu'une telle situation pourrait survenir dans notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur et résolu de verser un montant de 150\$ afin de soutenir la Municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est dans leur procès contre Gastem.

Vote pour : 4

Vote contre :

17-09-3252

Avis de motion et présentation du règlement numéro 2017-236 décrétant un d'emprunt de 360 000\$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Jeannot Alix que lors d'une séance ultérieure, sera présenté pour adoption le règlement numéro 2017-236 décrétant un emprunt de 360 000\$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations

septiques et ce, sans dispense de lecture. Une copie du projet de règlement a été rendu disponible aux personnes présentes dans la salle.

17-09-3253

**Autorisation de signature des conventions de commandites –
Nouveau centre des loisirs**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont procède présentement à une campagne de financement auprès des entreprises Rougemontoises pour le nouveau centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE des conventions de commandites vont découler de cette campagne de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Kathia Joseph, à signer toutes les conventions de commandites relativement au nouveau centre des loisirs.

Vote pour : 4

Vote contre :

17-09-3254

Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Michel a vu son nombre d'élèves augmenter pour l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE l'école a fait une demande à la bibliothèque municipale afin d'obtenir plus d'heures de disponibilité pour le prêt scolaire;

CONSIDÉRANT QU' une augmentation de l'achalandage a été remarqué au niveau du prêt au public, nécessitant l'ouverture de plus de plage horaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'ajouter deux périodes de prêt scolaire, soit les mardis de 10h à 11h30 et d'ouvrir la bibliothèque au public une période de plus, soit le mercredi de 9h30 à 11h30.

Vote pour : 4

Vote contre :

17-09-3255

**Entente relative au transport collectif adapté hors du territoire de
l'Autorité régionale de transport métropolitain**

ATTENDU QUE la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, c. O-7.3), adoptée le 19 mai 2016 et sanctionnée le 20 mai 2016, a instauré l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'« ARTM ») et le Réseau de transport métropolitain (le « RTM »);

ATTENDU QUE le Décret 1025-2016 du 30 novembre 2016 du gouvernement du Québec fixe la date d'entrée en vigueur de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, c. A 33.3, la « LARTM ») et de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (RLRQ, c. R-25.01, la « LRTM »), au 1^{er} juin 2017;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 117 de la LARTM, l'ARTM doit offrir des services de transport collectif *adapté* à toute municipalité dont le territoire n'est pas compris dans le sien et qui, le 31 mai

2017, était partie à une entente *permettant la desserte de son territoire par des services de transport adapté*;

ATTENDU QUE la municipalité de Rougemont était desservie par l'organisme sans but lucratif Transport Adapté Handi-Bus;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Rougemont est situé hors du territoire de l'ARTM;

ATTENDU QUE la municipalité de Rougemont et l'ARTM souhaitent collaborer afin de répondre aux besoins de la population et de fournir un service de qualité à la satisfaction des usagers pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2018;

ATTENDU QU' une entente de principe a été déposée par l'ARTM (ou par le Comité de transition qui a précédé sa constitution par la LARTM) à la municipalité de Rougemont, et que cette dernière est en accord avec les termes et conditions de cette entente de principe;

ATTENDU QUE la municipalité de Rougemont et l'ARTM souhaitent établir, par le biais d'une Entente relative au transport collectif adapté hors du territoire de l'ARTM, les principales modalités et conditions pour la fourniture et la prestation, par le RTM, des services de transport collectif *adapté* requis aux termes d'ententes avec des transporteurs privés pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2018 (l'« Entente »);

ATTENDU QU' au terme de l'Entente, la municipalité de Rougemont versera les contributions municipales pour les services de transport collectif adapté à l'ARTM;

ATTENDU QUE la municipalité de Rougemont est en accord avec les termes et conditions de l'Entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu:

- QUE la municipalité autorise la signature de l'Entente;
- QUE la directrice générale, Madame Kathia Joseph soit autorisée, ou en son absence, le directeur général adjoint, Monsieur Damien Sanschagrin, à signer, pour et au nom de la municipalité de Rougemont, ladite Entente.
- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Vote pour : 4

Vote contre :

17-09-3256

Branchement d'aqueduc et d'égout sanitaire – 58, chemin de Marieville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait des appels d'offre sous invitation pour les travaux de branchement d'aqueduc et d'égout sanitaire au 58, chemin de Marieville;

CONSIDÉRANT QU' un seul des trois soumissionnaires invités à déposer une soumission, soit Lacaille & Vincelette Transport inc.;

CONSIDÉRANT QUE la loi permet aux municipalités de négocier lors d'un soumissionnaire unique et qu'après négociation, l'entrepreneur a consenti une baisse de 2 200\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'accepter la soumission de Lacaille & Vincelette Transport inc. au montant de 17 300\$ avant taxes pour le branchement d'aqueduc et d'égout sanitaire au 58, chemin de Marieville.

Vote pour : 4

Vote contre :

17-09-3257

Construction du nouveau centre des loisirs – Décompte progressif #2

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur « Construction Bâtiments Québec inc. » a déposé un deuxième décompte progressif pour la construction du nouveau centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte et chargé du projet, M. Stephan Barcelo a approuvé et recommandé le paiement du décompte progressif # 2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu de payer à Construction Bâtiments Québec inc. le décompte progressif #2 au montant de 100 440.16\$ incluant les taxes.

Vote pour : 4

Vote contre :

17-09-3258

Demande CPTAQ, 1259, La Grande-Caroline

CONSIDÉRANT QUE Madame Sandra Dufour s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le projet concerne le lot 1 715 232 du cadastre du Québec et totalise une superficie d'environ 2 hectares;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste permettre l'installation d'une forge artisanale;

CONSIDÉRANT QUE les distances séparatrices ne s'appliquent pas pour l'usage demandé, le projet n'affecte en rien les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le règlement de contrôle intérimaire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU' il y a des places disponibles à l'intérieur du périmètre urbain pour l'usage demandé, mais qu'il s'agit d'un usage complémentaire à l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE le statut particulier de la maison, construit après l'entrée en vigueur de la Loi, il est suggéré à la CPTAQ de permettre cet usage avec des conditions comme cela a déjà été fait dans d'autres dossiers;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des documents déposés à la municipalité, l'ensemble de la demande semble respecter les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'appuyer la demande d'autorisation, soit l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur le lot 1 715 232 du cadastre du Québec.

Vote pour : 4

Vote contre :

17-09-3259

Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC demandé par A. Lassonde Inc. pour l'entreposage de bouillon de maïs à l'usine de prétraitement

CONSIDÉRANT QUE les Industries A. Lassonde Inc. ont déposé une demande de certificat d'autorisation (CA) auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) pour un projet situé au 100, La Grande-Caroline, sur le lot 1 715 423;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à entreposer une matière résiduelle fertilisante, soit du bouillon de maïs destiné à l'épandage dans quatre silos de 40 000 litres et un réservoir de 34 000 litres;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé sur un terrain municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'occasionnera en aucun temps de rejet dans les réseaux municipaux d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation municipale, car il est situé dans une zone industrielle et découle d'une activité industrielle;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie A. Lassonde Inc. est entièrement responsable du projet et de tout événement pouvant y être lié;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se réserve le droit de faire cesser ces activités en tout temps et pour toute raison;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'autoriser le projet et d'autoriser la directrice générale, Mme Kathia Joseph à signer tout document attestant le projet au nom de la municipalité.

Vote pour : 4

Vote contre :

17-09-3260

Bilan sommaire de l'usage de l'eau potable

La directrice générale, Madame Kathia Joseph, présente le *Bilan sommaire de l'usage de l'eau potable* au conseil municipal. Ce dernier sera transmis au MDDELCC suite au présent dépôt.

17-09-3261

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de lever la séance
puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 4

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour
les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 6^{eme} jour de septembre 2017

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire